



Accompagnement des familles monoparentales

Que faire si un parent victime de violence s'adresse à vous ?

Il convient de respecter les principes suivants :

- 1. Assurez-le de votre discrétion, sans lui promettre de garder le secret.
- 2. Écoutez-le sans émettre de jugement.
- 3. Valorisez sa compétence parentale.
- 4. Ajoutez foi à son récit.
- 5. Remerciez-le de sa confiance.
- 6. Prenez clairement position contre la violence.
- 7. Discutez des répercussions de la violence domestique sur l'enfant.
- 8. Montrez-lui vos possibilités d'action et vos limites.
- 9. Indiquez-lui les possibilités de conseil et incitez-le à demander de l'aide.

Nous tenons à rappeler que vous ne pouvez et ne devez pas résoudre le problème seul, mais c'est grâce à vous que des spécialistes peuvent intervenir.